



**ASSEMBLEA DI CORSICA**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**DELIBERATION N° 20/126 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE A LA STATION THERMALE DE  
PETRAPOLA LES BAINS**

**CHÌ ADOPRA UNA MUZIONE RILATIVA À I BAGNI DI PETRAPOLA**

**SEANCE DU 31 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt, le trente et un juillet, l'Assemblée de Corse, convoquée le 16 juillet 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Laura FURIOLI, Fabienne GIOVANNINI, Francis GIUDICI, Julie GUISEPPI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme Vannina ANGELINI-BURESI à Mme Rosa PROSPERI  
Mme Véronique ARRIGHI à Mme Danielle ANTONINI  
M. Jean-François CASALTA à Mme Julia TIBERI  
Mme Mattea CASALTA à M. François BERNARDI  
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à M. Hyacinthe VANNI  
M. François-Xavier CECCOLI à M. Francis GIUDICI  
Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI à Mme Marie-Hélène PADOVANI  
Mme Christelle COMBETTE à M. Jean-Martin MONDOLONI  
M. Jean-Louis DELPOUX à Mme Marie-Anne PIERI  
Mme Santa DUVAL à Mme Marie-Anne PIERI  
Mme Isabelle FELICIAGGI à Mme Valérie BOZZI  
M. Pierre-José FILIPPETTI à Mme Laura FURIOLI  
M. Michel GIRASCHI à M. François BENEDETTI  
Mme Stéphanie GRIMALDI à Mme Valérie BOZZI  
M. Paul LEONETTI à Mme Marie SIMEONI  
M. Jean-Jacques LUCCHINI à M. Romain COLONNA  
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à M. Jean-Martin MONDOLONI  
Mme Nadine NIVAGGIONI à M. Julien PAOLINI

M. François ORLANDI à M. Antoine POLI  
M. Jean-Charles ORSUCCI à M. Antoine POLI  
M. Paulu Santu PARIGI à M. Romain COLONNA  
Mme Chantal PEDINIELLI à M. Francis GIUDICI  
M. Pierre POLI à Mme Anne TOMASI  
Mme Laura Maria POLI-ANDREANI à Mme Julie GUISEPPI  
Mme Juliette PONZEVERA à M. Hyacinthe VANNI  
M. Joseph PUCCI à M. Pascal CARLOTTI  
Mme Catherine RIERA à Mme Marie-Hélène PADOVANI  
Mme Anne-Laure SANTUCCI à Mme Muriel FAGNI  
Mme Pascale SIMONI à M. Petr'Antone TOMASI  
Mme Jeanne STROMBONI à M. François BERNARDI

**ETAIENT ABSENTS : MM.**

Pierre GHIONGA, Xavier LACOMBE, Pierre-Jean LUCIANI, Louis POZZO DI BORGIO, Camille de ROCCA SERRA

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,
- VU** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence modifiée pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et notamment son titre II,
- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** la délibération n° 20/096 AC de l'Assemblée de Corse du 30 juillet 2020 portant prorogation du cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse prévu par la délibération n° 20/065 AC de l'Assemblée de Corse du 24 avril 2020,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse visé en son article 67,
- VU** la motion déposée par MM. Francis GIUDICI, François BENEDETTI, Julien PAOLINI et à laquelle se sont associés les groupes « Partitu di a Nazione Corsa » et « La Corse dans la République »,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

A l'unanimité (58 voix POUR),

**ONT VOTE POUR : Mmes et MM.**

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique

ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

### **ARTICLE PREMIER :**

**ADOpte** la motion dont la teneur suit :

« **CONSIDERANT** la délibération N° 1820 adoptée à l'unanimité par les élus intercommunaux de la Communauté de Commune du Fiumorbu Castellu, lors de la séance du 17 juillet 2020,

**CONSIDERANT** que le marché des cures thermales connaît une croissance continue et que le vieillissement de la population va favoriser l'émergence d'un potentiel de séniors supplémentaires à accueillir dans des stations thermales, qu'il y aura 20 millions de séniors en 2030, soit 4 millions de plus qu'en 2015, et un potentiel de curistes supplémentaires oscillant entre 150 000 et 200 000,

**CONSIDERANT** les attentes croissantes de la population en matière de bien-être et la nécessité de disposer de programmes adaptés d'éducation sanitaire et préventive pour les curistes et les accompagnants : mal de dos, stress, burn-out, bore-out, fatigue, surpoids, nutrition, anti-âge, etc...

**CONSIDERANT** que la France est la première destination touristique mondiale en nombre de visiteurs avec 83 millions de touristes en 2016 et une prévision de 100 millions en 2022, que le tourisme transfrontalier est conséquent (11,4 millions d'allemands, 10,7 millions de belges, 6,2 millions d'italiens), et que le potentiel de curistes étrangers est insuffisamment exploité (en Italie, sur 1,8 millions de touristes, on compte 380 000 étrangers, en Allemagne, 250 000 étrangers sur 5,7 millions de curistes, alors qu'en France les curistes étrangers ne représentent que 2 %, soit 15 000 personnes seulement) et que l'espace méditerranéen draine à lui seul, les trois quart des flux touristiques,

**CONSIDERANT** l'existence en Corse de nombreuses sources thermales aux caractéristiques physiques et chimiques très variées, et qu'à ce jour, cette ressource est largement sous-exploitée, et qu'une relance du thermalisme en Corse présente un intérêt socio-économique incontestable dans des territoires ruraux qui trouveraient là un vecteur de revitalisation,

**CONSIDERANT** la convergence de multiples études sur l'opportunité, la

faisabilité et la viabilité du projet de remise en service de la station de PETRAPOLA, fleuron thermal de la Corse et levier important pour la commune d'Isulacciu et la Communauté de Communes du Fiumorbu Castellu,

**CONSIDERANT** que les Bains de PIETRAPOLA comptent actuellement 7 emplois qualifiés qu'il conviendrait de pérenniser,

**CONSIDERANT** le délai de 3 ans au-delà duquel l'agrément sera perdu, alors que l'activité a été suspendue pendant une période de deux années par la Collectivité afin de réaliser des travaux de mise en conformité de l'établissement suite à une série d'alertes sanitaires (contaminations bactériennes),

**CONSIDERANT** les actions d'ores et déjà engagées par la Collectivité de Corse pour pérenniser et développer les Bains de Petrapola (réalisation d'études en vue de la réhabilitation de l'établissement, notamment pour sécuriser la ressource en eaux thermales au niveau sanitaire),

### **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**SOLLICITE** le Président du Conseil Exécutif, le Conseiller en charge du thermalisme et la Présidente du Conseil d'Exploitation pour organiser dans les plus brefs délais une réunion sur l'avenir des Bains de Petrapola.

**DEMANDE** que la Communauté de Communes Fium'Orbu Castellu et la Commune d'Isulacciu di Fium'Orbu soient associées de manière pérenne aux réflexions et travaux liés à la réhabilitation et à la réouverture des Bains de Petrapola ».

### **ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 31 juillet 2020

Le Président de l'Assemblée de Corse,



Jean-Guy TALAMONI